



**SPP et PATS
SDIS du RHONE**

Monsieur le Directeur
du SDIS du Rhône
146 rue Pierre Corneille
69426 Lyon cedex 03

Lyon, le 3 mai 2007

Objet : conditions de travail lors de périodes de chaleur

Monsieur le Directeur,

A maintes reprises depuis l'année 2003, nous vous avons interpellé pour vous demander d'améliorer les conditions de travail de tous les agents du SDIS lors de périodes de fortes chaleurs.

A ce jour, et malgré les informations plus ou moins alarmantes données par d'éminents spécialistes qui prévoient de fortes chaleurs sur notre territoire au fil des années, nous constatons malheureusement que très peu de mesures globales ont été prises.

Afin d'appliquer des mesures préventives les plus adaptées aux différents postes de travail (INRS), nous pensons qu'il serait judicieux de se rencontrer afin de lister les besoins par service et les délais d'exécution.

Si malgré notre volonté d'anticiper et de limiter les éventuels problèmes liés à des températures élevées, notre démarche n'était pas prise en compte, nous tenons à vous informer que nous serons dans l'obligation d'informer les agents qu'ils sont en droit d'utiliser "le droit de retrait" et de les inciter à l'utiliser.

En espérant que notre demande retiendra toute votre attention et dans l'attente d'une rencontre et d'une réponse de votre part, nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur, à l'expression de notre considération distinguée.

Copie à :
Mr le Pdt du CA
Mr le Pdt du CHSCT

Le secrétaire général

Gilbert LEBRUN